ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 5 février 2024, à 20H15, à la maison communale de Baelen.

Présents: M.FYON, Bourgmestre Président;

A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins; F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative);

N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS, M.SLEPSOW-DERICHS, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,

J.NICOLL et S.HABETS, Conseillers ; C.PLOUMHANS, Directrice générale.

Objet : Entretien des voiries 2024 – Meuschemen – Cahier spécial des charges – Choix

du mode de passation du marché et du financement - Approbation.

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, $\S1$, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de $143.000,00\,$ €);

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1°;

Considérant le cahier des charges n°2023-004 relatif au marché « Entretien des voiries 2024 – Meuschemen » établi par le Chef de bureau technique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 77.001,66 € hors TVA ou 93.172,01 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 projet n°20240025 ;

Considérant que le marché sera financé par un emprunt ;

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur financier le 23 janvier 2024 ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier le xx janvier 2024 duquel il ressort que la présente délibération est conforme à la légalité ;

Après en avoir délibéré,

Par x voix pour, x voix contre et x abstentions, décide :

1. D'approuver le cahier des charges n°2023-004 et le montant estimé du marché « Entretien des voiries 2024 – Meuschemen ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés

publics. Le montant est estimé à 77.001,66 € hors TVA ou 93.172,01 €, 21% TVA comprise.

- 2. De passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.
- 3. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 projet n°20240025. Le marché sera financé par un emprunt.

Par le Conseil,
La Directrice générale,

C. PLOUMHANS

Pour extrait conforme,
La Directrice générale,

C. PLOUMHANS

M. FYON

Le Bourgmestre,

M. FYON